

LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE

SITUATION

Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne se situent au cœur du Petit Caux. Longues d'une quarantaine de kilomètres, ces deux vallées sont orientées nord-ouest/sud-est, prenant toutes les deux leurs sources, à proximité de la Basse Forêt d'Eu. Quoique parallèles durant l'essentiel de leurs parcours vers la Manche, elles s'achèvent de manière très différente, l'une se jetant directement dans la mer, tandis que l'autre rejoint la vallée de la Béthune pour former l'Arques entre Arques-la-Bataille et Dieppe. On ne peut envisager la vallée de l'Eaulne sans observer celle de la Béthune. Cette dernière, parallèle et très proche de la vallée de l'Eaulne, se distingue par son origine, située au cœur de la boutonnière du pays de Bray.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

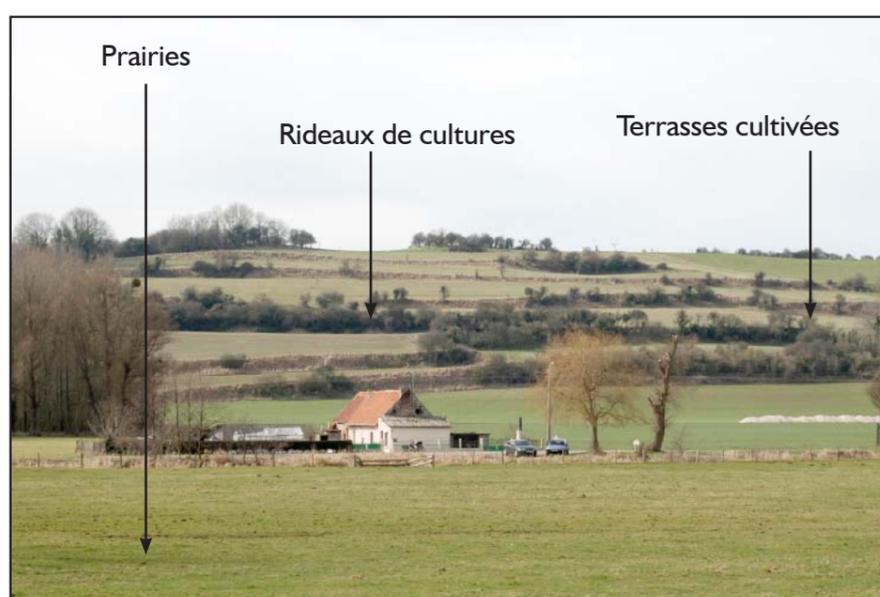
Des vallées agricoles en pleine mutation

Sur le plan agricole, les vallées de l'Eaulne et de l'Yères sont en pleine mutation. Les grandes cultures dans le fond de vallée et sur les coteaux occupent désormais une place importante dans ces vallées. Elles rejettent les prairies sur le haut des pentes ou au contact direct des rivières.



Les coteaux agricoles très ouverts le long de la RD 920 à proximité de Wanchy-Capval. (2010)

Ces pentes, parfois raides, sont marquées par des terrassements sur lesquels viennent s'accrocher des rideaux d'arbres. Ces derniers semblent disparaître rapidement au fur et à mesure de la simplification du parcellaire et du retournement des prairies. Cette disparition conjointe des structures végétales et des prairies entraîne des phénomènes d'érosion désormais visibles dans les deux vallées.

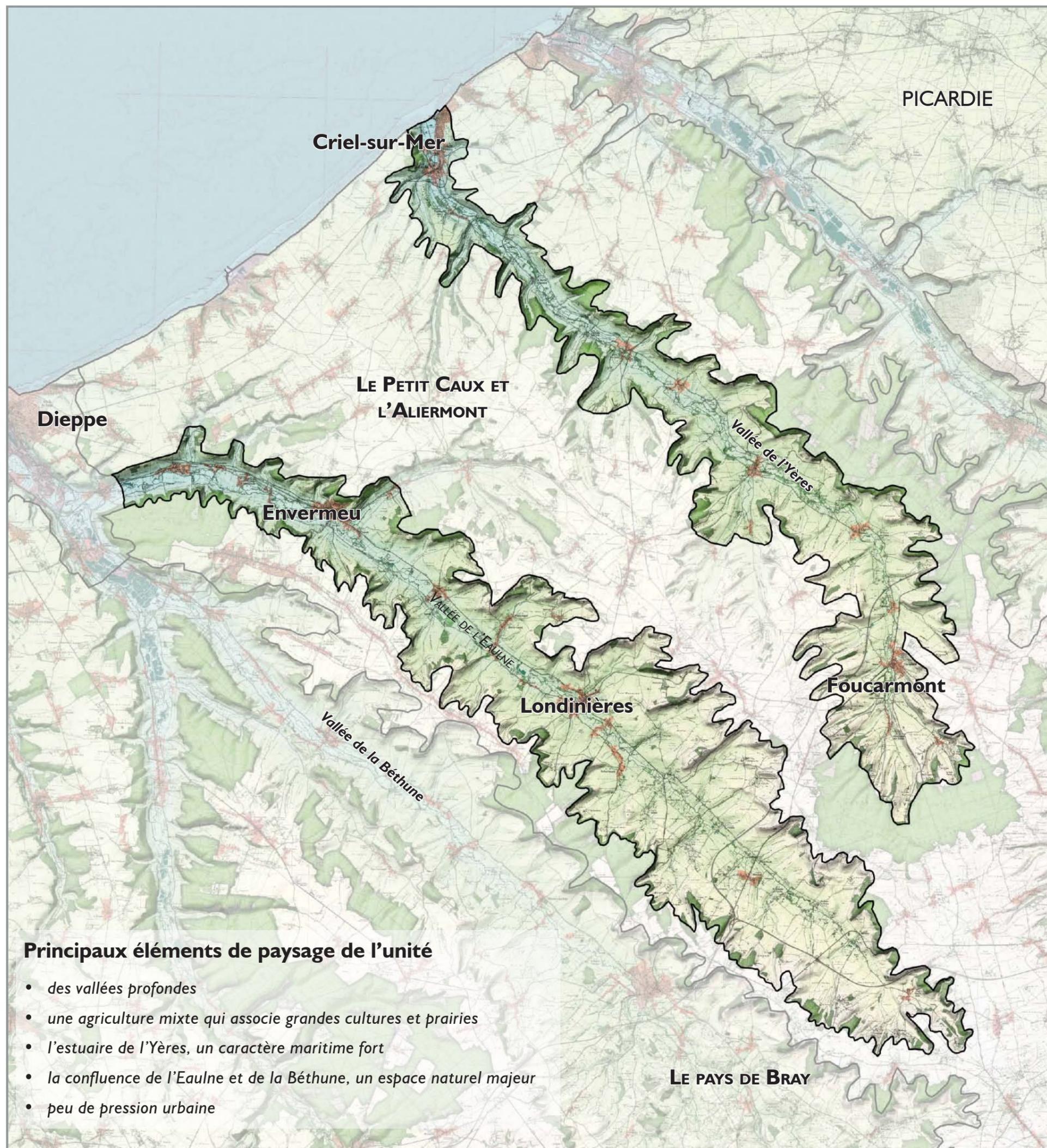


Les coteaux et leurs rideaux de cultures en amont de Criel-sur-Mer. (2010)



Sur ce terrain les rideaux de cultures ont disparu. Restes de rideaux de cultures. Les coteaux de Wanchy-Capval, encore structurés par des haies héritées d'anciens rideaux de cultures, et aujourd'hui voués à la grande culture. On perçoit ici une disparition progressive de ces rideaux et des terrassements au profit de grandes parcelles labourées uniformes. (2010)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 22 : LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE



0 5 10 Kilomètres



Des vallées aux bourgs compacts, épargnées par les pressions urbaines

Contrairement à beaucoup de vallées voisines et notamment celle de la Varenne, les vallées de l'Yères et de l'Eaulne sont relativement épargnées par les pressions urbaines hormis dans les secteurs de confluence ou d'embouchure.

L'urbanisation de la vallée de l'Eaulne est essentiellement constituée par des petits villages ou hameaux qui s'implantent à l'écart de la rivière en pied de coteaux. Dans la vallée de l'Yères, les villages s'implantent plus volontiers à cheval sur la rivière. Relativement ouverts, ils forment des ensembles jardinés et discrets dans le paysage de la vallée malgré la disparition généralisée des vergers.

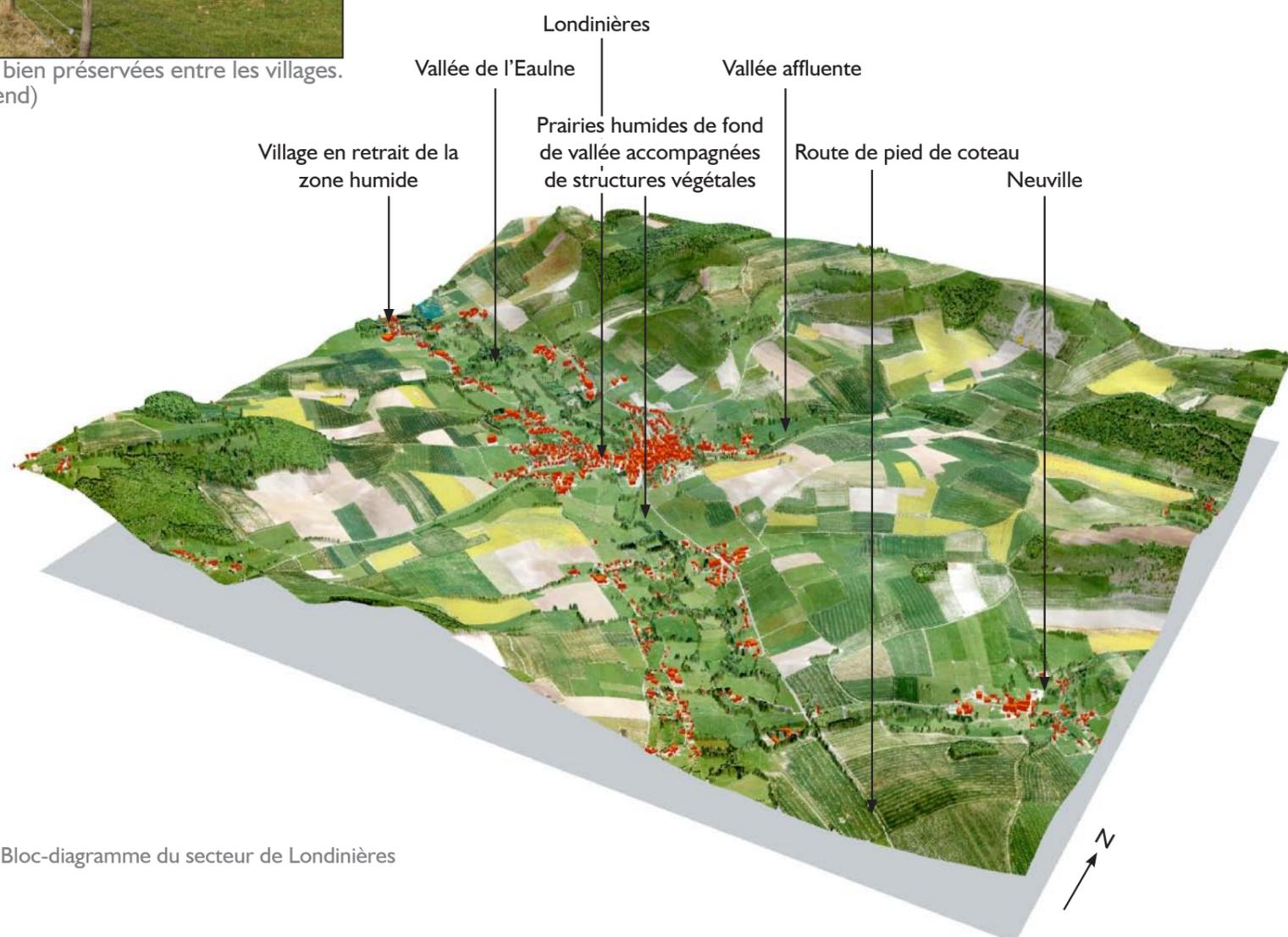


Le centre d'Envermeu, où les espaces publics sont largement occupés par la voiture. (2010 - commune d'Envermeu)

Entre ces petits ensembles, les coupures d'urbanisation sont encore très importantes. Quelques gros bourgs au centre relativement compact comme Envermeu ou Londinières complètent ces implantations bâties dans la vallée de l'Eaulne.



Des coupures d'urbanisation bien préservées entre les villages. (2010 - commune de Douvrend)



Bloc-diagramme du secteur de Londinières

Conception : Agence Follé-Gautier / Atelier de l'Estime
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd Alt - Bd Topo

L'autoroute A 28, une autoroute collée au terrain naturel dans les vallées

L'autoroute A 28, après s'être séparée de l'A 29 à proximité de Neufchâtel-en-Bray franchit les vallées de l'Eaulne et de l'Yères. Ces franchissements se font sans ouvrage d'art et l'autoroute descend au plus bas dans les vallées. Néanmoins, dans le cas de la vallée de l'Yères, la sortie de la vallée au nord se fait à travers d'importants terrassements qui entaillent largement les coteaux. En l'absence d'échangeur, on ne constate pas de développement urbain particulier dans les vallées.

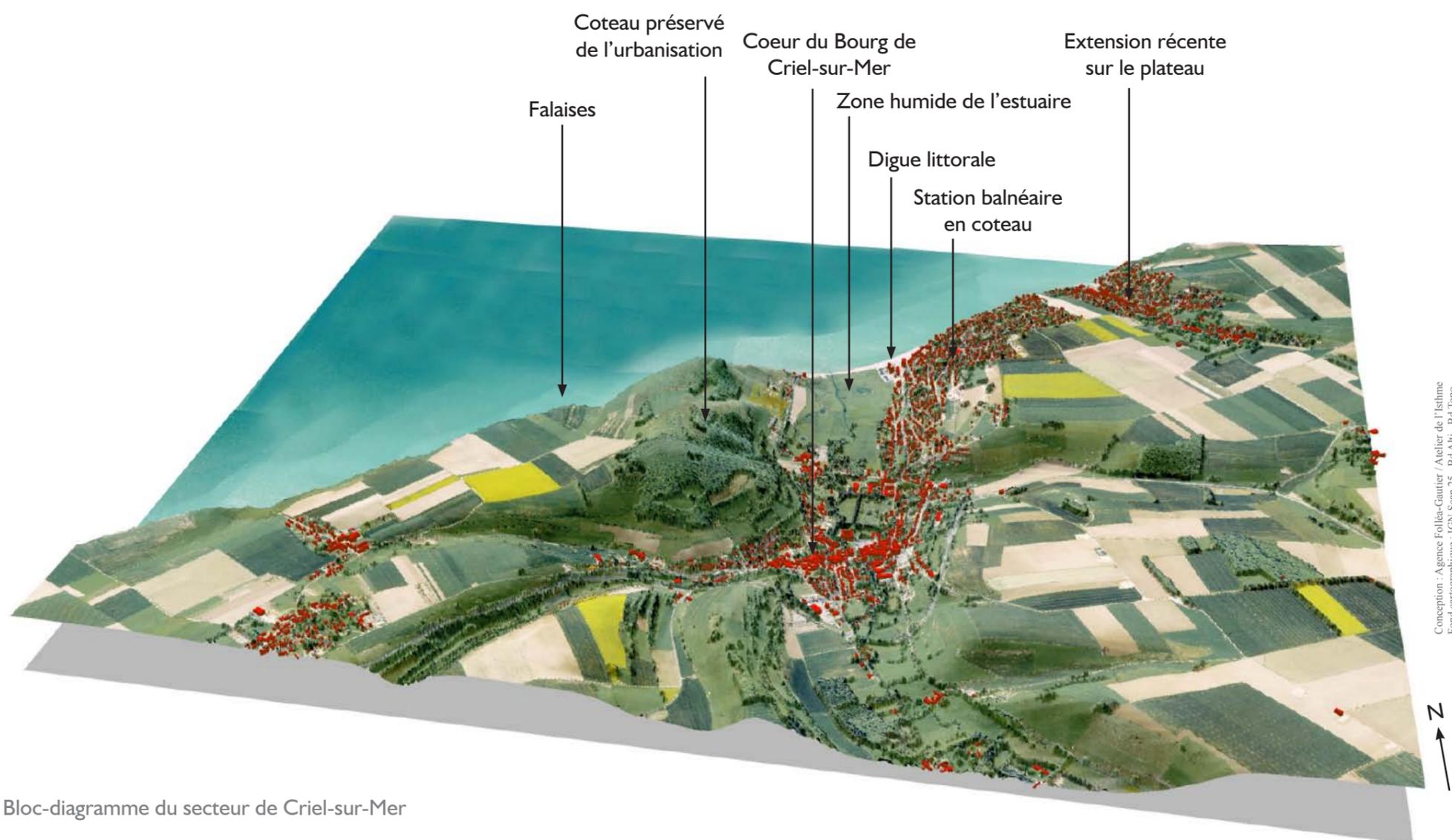
L'embouchure de l'Yères, un caractère maritime affirmé

En suivant le cours de l'Yères, l'aspect maritime de l'embouchure survient très tard. Le signe le plus fort est certainement l'élargissement progressif du fond de vallée aux abords de Criel-sur-Mer. Contrairement à ce qu'indique son nom, Criel-sur-Mer est en réalité un bourg que l'on pourrait qualifier de rural. Seuls les deux derniers kilomètres entre le cœur du bourg et le littoral laissent percevoir la proximité de la mer. Les maisons rurales deviennent progressivement des villas modestes de bord de mer, tandis que la vallée s'ouvre de plus en plus encadrée par deux coteaux au relief très prononcé. Sur le fond, les prairies humides s'étendent jusqu'à la digue littorale qui coupe la vallée de la plage.



Précieux espaces humides de l'estuaire à Criel-sur-Mer, aujourd'hui sous pression urbaine. (2010)

Sur la rive droite, Criel-Plage s'est étendue sur le coteau et sur le rebord du plateau. Plus récemment, une opération immobilière, de facture assez banale, s'est installée en remblai sur la prairie inondable et marque désormais la limite de l'espace naturel et le centre de la petite station balnéaire. Ce type d'extension est non seulement dommageable pour le paysage de la vallée, en formant une barrière trop massive au contact de l'espace naturel, mais il est surtout catastrophique pour l'écoulement hydraulique. Les prairies sont des zones essentielles d'épanchement des crues. Un projet de ré-estuarisation prévoit de supprimer la digue, renforçant le caractère inondable du fond de vallée. Il apparaît compromis par les récentes opérations urbaines du front de mer.

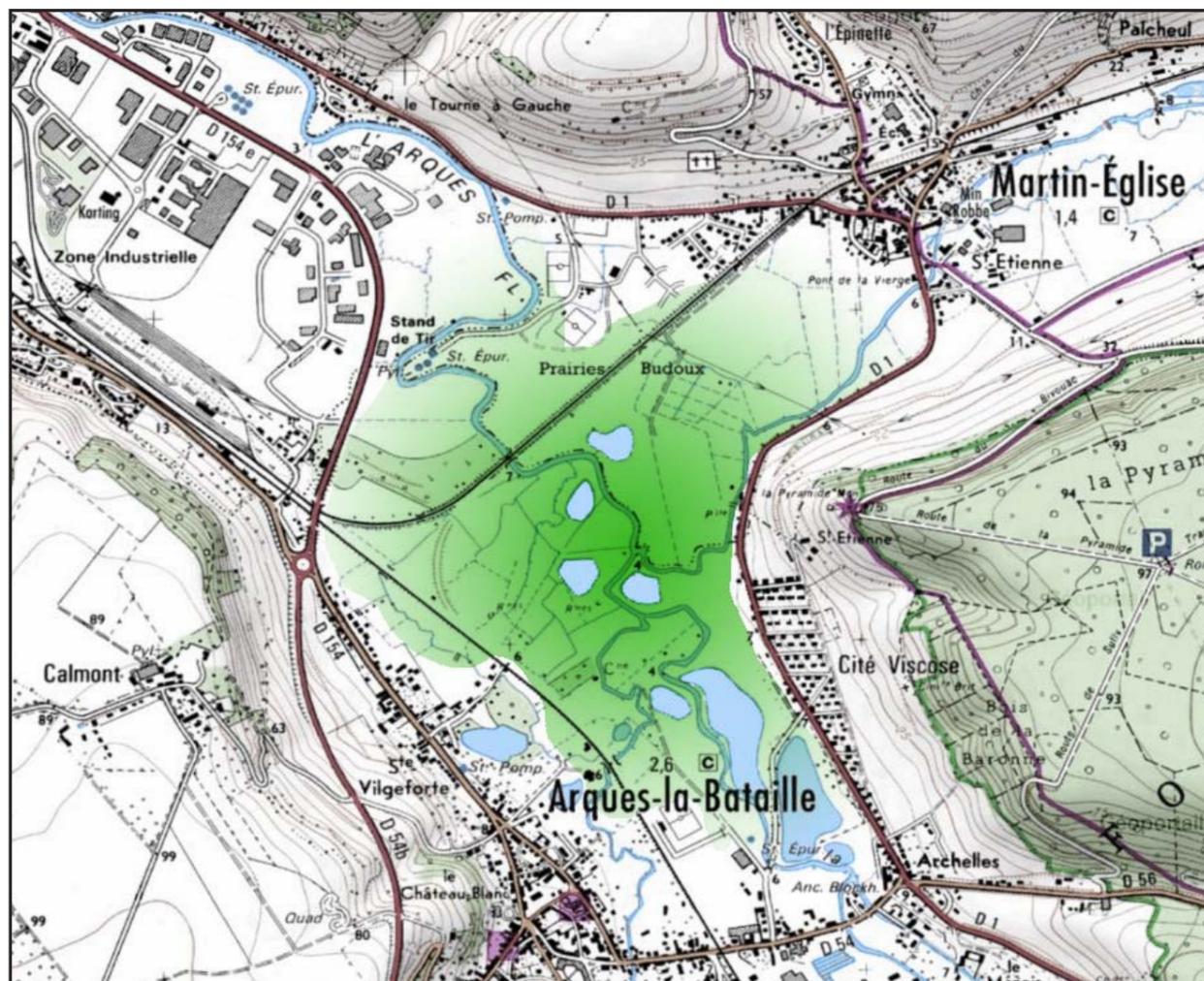


Bloc-diagramme du secteur de Criel-sur-Mer

La confluence de l'Eaulne et de la Béthune, l'espace naturel majeur de l'agglomération dieppoise sous la pression urbaine

En aval d'Ancourt et autour de Martin-Eglise, une vaste zone naturelle humide occupe l'essentiel du fond de vallée. Reconnu au titre des sites inscrits, cet espace est essentiellement constitué de prairies humides. Ponctuées d'arbres isolés et d'alignements de peupliers, ces prairies sont découpées par des fossés de drainage qui séparent les parcelles.

Cet espace aujourd'hui préservé est soumis à la pression urbaine de l'agglomération dieppoise. Tous les villages ont procédé à des extensions urbaines qui viennent au contact direct des zones humides. Par ailleurs, ce phénomène tend à fragiliser les coupures d'urbanisation à l'image de celle qui existe encore entre la zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles et Martin-Eglise.



Zone humide riche et précieuse de la confluence de l'Eaulne et de la Varenne (Dieppe)

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les structures végétales dans l'espace agricole, des éléments de lutte contre l'érosion des terres :

- Repérage sur cartes des structures végétales (rideaux de cultures), replantation et préservation.



Les rideaux de cultures sont non seulement des éléments de paysage de qualité, mais ils sont indispensables à la stabilisation des terres contre l'érosion.



Les prairies humides et leurs structures végétales (haies arborées et arbustes) sont des espaces riches en biodiversité.

Les espaces naturels humides, lieux

d'épanchement des crues :

- Préservation et gestion des ripisylves et des zones humides de fond de vallées.
- Création de circulations douces et de sentiers au bord de la rivière
- Limitation des peupleraies.
- Maintien de structures arborées et arbustives autour des prairies humides.

Les coteaux de Criel-sur-Mer, un patrimoine

architectural et paysager :

- Repérage, préservation et mise en valeur des ouvertures visuelles vers les vallées.
- Préservation contre toute urbanisation des coteaux en rive gauche à l'embouchure de l'Yères.
- Maintien ou incitation à la présence végétale sur les coteaux urbanisés de Criel-sur-Mer.



Un coteau habité et riche d'une végétation abondante.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

La disparition des respirations entre les villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages dans les secteurs de confluence et d'embouchure (secteur de Criel-sur-Mer et entre Martin-Eglise et Envermeu).

L'espace public peu valorisé des villages :

- Requalification des chaussées avec réduction des surlargeurs.
- Création et valorisation d'espaces publics.
- Enfouissement des réseaux électriques.
- Sobriété des matériaux et du mobilier en conservant un caractère rural.

La disparition des structures

végétales dans l'espace agricole :

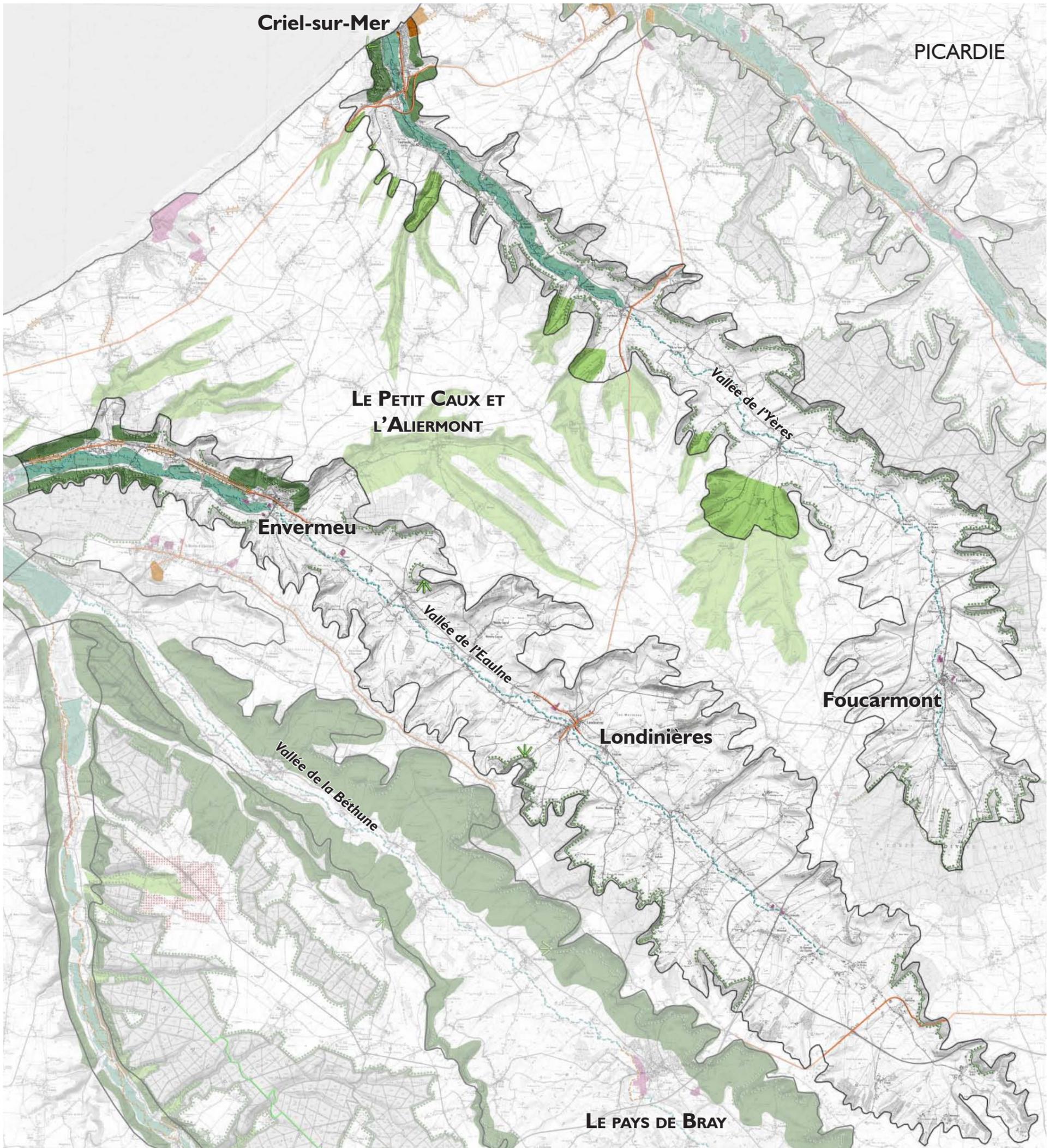
- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole notamment sur les coteaux labourés.
- Maintien en prairies des secteurs soumis à l'enfrichement et à la fermeture du milieu sur les pentes les plus raides.



Les terres labourées sur les pentes de la vallée comme dans la plaine voient peu à peu disparaître les haies ou les arbres isolés.

CARTE DES ENJEUX N° 22 : LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE L'EAULNE

Légende des enjeux en dernière page



Conception : Agence Follés-Gautier / Atelier de l'Isidme - Fond cartographique : IGN, Scan 25